

Syndicat de Défense de l'IGP Côtes Catalanes

Organisme de Défense et de Gestion

Maison des Vignerons - 19, Av. de Grande-Bretagne - BP 649 - 66006 PERPIGNAN Cedex

Tél : 04.68.34.62.63

Mail : mv@maisondesvignerons66.fr - Site : maisondesvignerons66.fr

IGP Côtes Catalanes Rancio

DECLARATION DE CONDITIONNEMENT

A adresser au Syndicat de Défense de l'IGP Côtes Catalanes
au moins 8 jours avant le conditionnement

N° CVI : Enregistrée le : Sous le n° :
(à remplir par l'ODG)

Nom de l'exploitation :

Adresse où est logé le vin :

DATE DE MISE EN BOUTEILLES :

LIEU D'EMBOUTEILLAGE :

.....

.....

N° du contenant(s)	Volume (hls)	N° de lot	Précisé s'il s'agit d'un
			<input type="checkbox"/> millésime pur : <input type="checkbox"/> assemblage :
			<input type="checkbox"/> millésime pur : <input type="checkbox"/> assemblage :
TOTAL (*)			

Je soussigné (e) ----- déclare conditionner l'IGP Côtes Catalanes Rancio pour les vins contenus dans les logements ci-dessus :

A ----- le ----- Signature :

Pièce à joindre : Bulletin d'analyse certifié COFRAC par Cuve attestant de la conformité analytique

NB : Ces vins feront l'objet d'un prélèvement et d'une dégustation systématique

Montant de la cotisation

Frais de dégustation (43€ Hors Taxes + TVA 20%) = 51,60 €

A régler par chèque à l'ordre du Syndicat de Défense de l'IGP Côtes Catalanes

